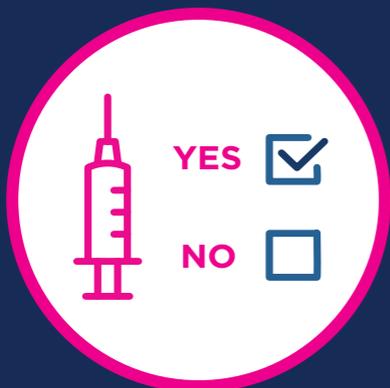


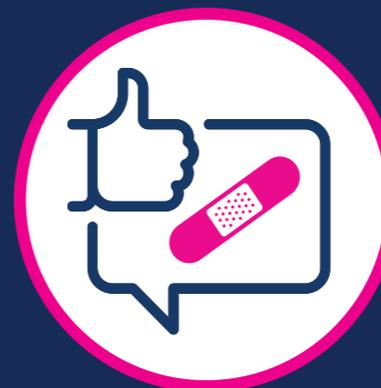
Mon enfant de 12 ans et plus doit-il donner son consentement éclairé pour recevoir son vaccin?



Oui! Chaque vaccin administré nécessite un consentement éclairé



Les parents/tuteurs doivent discuter des plans de vaccination avec leurs enfants



Si un jeune âgé de 12 à 17 ans est capable de donner son consentement, le consentement parental n'est pas nécessaire



Le consentement éclairé implique de comprendre le vaccin, les raisons pour lesquelles il est recommandé, ainsi que les avantages et les risques